

Fiche Technique

Tronçonneuse à matériaux

STIHL TS 420



Moteur
Moteur STIHL deux temps, monocylindrique
Cylindrée : 66,7 cm ³
Alésage du cylindre : 50 mm
Course du piston : 34 mm
Puissance suivant ISO 7293 : 3,2 kW à 9000 tr/min
Régime de ralenti : 2500 tr/min
Régime maximal de la broche suivant ISO 19432 : 4880 tr/min
Dispositif d'allumage
Volant magnétique à commande électronique
Bougie (antiparasitée) : Bosch WSR 6 F
Écartement des électrodes : 0,5 mm
Dispositif d'alimentation
Carburateur à membrane toutes positions avec pompe à carburant intégrée
Capacité du réservoir à carburant : 710 cm ³ (0,71 l)
Filtre à air
Filtre principal (filtre en papier) et filtre additionnel en treillis métallique floqué
Poids
Poids à vide, sans disque à découper, avec prise d'eau : 9,6 kg
Poids à vide, sans disque à découper, avec commande électronique d'arrosage : 10,1 kg
Disques à découper
Le régime de fonctionnement maximal admissible pour le disque à découper, expressément indiqué, doit être supérieur ou égal au régime maximal de la broche de la découpeuse utilisée.
Diamètre extérieur : 350 mm
Épaisseur max. : 4,8 mm
Diamètre d'alésage / diamètre de broche : 20 mm
Couple de serrage : 30 Nm
Disques en résine synthétique
Diamètre extérieur minimal
des rondelles de pression : 103 mm
Profondeur de coupe maximale : 125 mm
Disques diamantés
Diamètre extérieur minimal des rondelles de pression : 103 mm
Profondeur de coupe maximale : 125 mm

Niveaux sonores et taux de vibrations

Pour de plus amples renseignements sur le respect de la directive « Vibrations 2002/44/CE » concernant les employeurs, voir www.stihl.com/vib

Niveau de pression sonore L_{peq} suivant ISO 19432

TS 420 : 98 dB(A)

Niveau de puissance acoustique L_w suivant ISO 19432

TS 420 : 109 dB(A)

Taux de vibrations $a_{hv,eq}$ suivant ISO 19432

	Poignée gauche	Poignée droite
TS 420 :	3,9 m/s ²	3,9 m/s ²

Pour le niveau de pression sonore et le niveau de puissance acoustique, la valeur K selon la directive RL 2006/42/CE est de 2,0 dB(A) ; pour le taux de vibrations, la valeur K selon la directive RL 2006/42/CE est de 2,0 m/s².

REACH

REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques) est le nom d'un règlement CE qui couvre le contrôle de la fabrication, de l'importation, de la mise sur le marché et de l'utilisation des substances chimiques.

Plus plus d'informations sur le respect du règlement REACH N° (CE) 1907/2006, voir www.stihl.com/reach

Émissions de nuisances à l'échappement

La teneur en CO₂ mesurée au cours de la procédure d'homologation de type UE est indiquée à l'adresse Internet www.stihl.com/co2, dans les Caractéristiques techniques spécifiques au produit.

La teneur en CO₂ mesurée a été enregistrée sur un moteur représentatif, au cours d'une procédure de contrôle normalisée réalisée dans des conditions de laboratoire. Elle ne fournit pas de garantie explicite ou implicite sur les performances d'un moteur déterminé.

Cette machine satisfait aux exigences posées en ce qui concerne les émissions de nuisances à l'échappement, à condition qu'elle soit entretenue et utilisée conformément à la destination prévue. Toute modification apportée sur le moteur entraîne l'expiration de l'autorisation d'exploitation de la machine.